



*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARS Île-de-France

Mission conjointe : ARS / Conseil Départemental du Val d'Oise

**Inspection sur place
2023-01-16**

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

**Résidence Les Charmilles
1, rue des Charmilles. 95560 MONTSOULT**

SYNTHESE DU RAPPORT DE CONTRÔLE

Tableau récapitulatif des écarts

| Numéro | Contenu |
|---------------|--|
| E01 | Absence d'actualisation, depuis 2015, du règlement de fonctionnement, devenu obsolète. |
| E02 | Absence de projet d'établissement en cours de validité |
| E03 | Absence de plan bleu transmis à la mission |
| E04 | Absence de transmission à la mission des diplômes du directeur / gérant |
| E05 | Insuffisance du temps de travail du médecin coordonnateur de l'établissement |
| E06 | Absence d'information systématique du CVS sur les EI ou dysfonctionnements constatés |
| E07 | Absence de plan d'amélioration de la qualité et de comité de pilotage ad hoc. |
| E08 | Absence de procédure formalisée de signalement, de traitement et d'analyse des EI et EIG. Absence de transmission systématique et simultanée des EIG et des dysfonctionnements éventuels à l'ARS et au Département |
| E09 | Absence de plan de formation des salariés transmis à la mission. |
| E10 | Absence de fourniture du livret d'accueil |
| E11 | Absence de procédure formalisée et actualisée pour l'organisation du circuit du médicament |
| E12 | Absence de présentation des ordonnances originales à l'officine pharmaceutique qui délivre les produits prescrits, afin de permettre l'apposition sur les ordonnances des mentions réglementaires |
| E13 | Absence de stock tampon distinct du contenu du sac d'urgence |
| E14 | Absence d'enregistrement systématique sur un registre ou un système informatique ad hoc des entrées et sorties des produits conservés dans le coffre à stupéfiants et produits assimilées. |
| E15 | Absence de formalisation de la prise en charge systématique de la douleur |
| E16 | Absence d'utilisation systématique du logiciel Netsoins™, notamment par les professionnels extérieurs intervenant dans l'établissement. |

Tableau récapitulatif des remarques

| Numéro | Contenu |
|--------|---|
| R01 | Une ambiguïté sur la capacité de l'établissement est entretenue par le site internet qui revendique 65 chambres uniques et 4 chambres doubles, soit 73 places (65+8) alors que l'établissement n'est autorisé que pour 72 places d'hébergement permanent. |
| R02 | Absence de formalisation de l'organisation des astreintes administratives et médicale |
| R03 | Incomplétude des affichages administratifs de l'établissement |
| R04 | Absence de procédure formalisée pour le signalement d'éventuels actes de maltraitance et de groupe d'analyses des pratiques |
| R05 | Absence de registre pour le recueil des réclamations des résidents ou des familles et de suivi traçable de leur traitement. |
| R08 | Incomplétude des dossiers administratifs des salariés |
| R09 | Absence de procédure formalisée et/ou de livret d'accueil des nouveaux professionnels ou vacataires |
| R10 | Absence de procédure en vigueur pour la rédaction des directives anticipées. |
| R11 | Absence de formalisation de la liste des médicaments écrasables ou de procédure à ce propos. |
| R12 | Absence de formalisation de la manière dont l'établissement revoit périodiquement ses procédures pour actualiser celles qui le nécessitent. |
| R13 | Absence de formalisation de la manière dont l'établissement revoit périodiquement ses conventions avec d'autres types d'établissements pour actualiser celles qui le nécessitent. |

Conclusion

L'inspection a mis en évidence une situation contrastée au sein de l'Ehpad :

En premier lieu, le fonctionnement global de l'établissement, son climat social, le niveau général des prestations proposées aux résidents ont paru à la mission globalement relativement satisfaisants.

En second lieu, toutefois, des fragilités jusqu'alors latentes, liées à l'absence de culture de l'écrit et de la traçabilité, commencent à se concrétiser du fait de plusieurs départs récents de l'établissement de professionnels, notamment des soignants, qui y étaient présents de longue date : l'absence de formalisation et d'actualisation des organisations et des processus internes de l'Ehpad transforment ces départs en une perte irrémédiable de savoirs et de savoirs faire.

En outre, l'absence de projet d'établissement, de règlement de fonctionnement, de plan bleu actualisés, l'absence de plan d'amélioration de la qualité également actualisé ne facilite pas la mobilisation des personnels autour d'objectifs clairs.

Au total, **la mission relève seize écarts à la réglementation** qui nécessitent que le gestionnaire et le directeur de l'établissement engagent sans délai des actions correctrices **et formule treize recommandations** pour améliorer et consolider la qualité et la sécurité des prises en charge et des prestations proposées aux résidents de l'établissement.